



# CONCOURS D'AFFICHES

## #AEFEgalité

JUSQU'AU 24 FÉVRIER 2023

# RÈGLEMENT

De l'égalité filles-garçons à l'égalité professionnelle, l'AEFE s'engage ! L'Agence s'est dotée en janvier 2021 d'un premier Plan d'Action égalité (2021-2023), qui prévoit la mise en œuvre de 32 mesures concrètes, articulées autour de 6 axes. En parallèle, l'Agence a obtenu en février dernier le label AFNOR égalité professionnelle.

Afin de représenter la politique mise en œuvre, un premier concours d'affiches dédié à l'égalité professionnelle a été organisé l'an dernier dans le réseau. Il a permis de regrouper 250 productions, réalisées par les élèves de 37 établissements différents.

Le concours aura de nouveau lieu cette année, afin de déterminer l'affiche qui incarnera la politique égalité pour l'année 2023-2024. Il est ouvert à toutes les lycéennes et tous les lycéens des établissements d'enseignement français à l'étranger, scolarisés de la seconde à la terminale. Les affiches peuvent être produites individuellement ou collectivement (par groupe ou par classe).

## Thématique

Les affiches réalisées devront porter sur l'égalité professionnelle, et pourront notamment s'inspirer des axes de travail développés dans le plan d'action : égalité salariale, égalité d'accès et progression des carrières, équilibre des temps de vie, culture d'égalité et prévention, surveillance et sanction du harcèlement sexiste et sexuel, intégration de l'égalité dans la communication de l'agence.

La thématique permettra ainsi aux élèves, aux côtés de leurs professeurs, de mobiliser une réflexion sur le thème de l'égalité professionnelle, à un moment décisif, celui du lycée, où se créent les premiers enjeux sur cette thématique, notamment liés à l'orientation.



Affiche lauréate 2022, réalisée par les élèves de seconde du lycée des Mascareignes (Maurice).

## Format et conception des productions

- La conception des affiches devra respecter le format A2 (420mmx594), en version portrait, et non paysage.
- Les affiches devront comporter un support visuel sous forme de dessin ou une photo, et être réalisées en couleur.
- Les affiches devront mettre en avant le slogan suivant : « De l'égalité filles-garçons à l'égalité professionnelle, l'AEFE s'engage ! ».
- Enfin, les affiches étant destinées à l'ensemble du réseau, elles ne doivent pas comporter de référence géographique, et les textes qui y figurent doivent être rédigés uniquement en français.

## Calendrier du concours

Les productions doivent être envoyées avant le 24 février 2023. Tout envoi postérieur ne pourra être pris en compte.

Les résultats seront annoncés le 8 mars 2023 par le Directeur de l'AEFE, lors de l'évènement organisé pour la Journée Internationale des droits des femmes.

## Modalités d'envoi des productions

Envoi en format PDF de la meilleure qualité possible par mail ou webtransfer à l'adresse [egalitefh.aefe@diplomatie.gouv.fr](mailto:egalitefh.aefe@diplomatie.gouv.fr)

Les créations devront pouvoir être adaptées en format affiche, il est donc préférable de favoriser les productions numériques ou les scans.

L'affiche doit être accompagnée d'une présentation des auteurs ou autrices. En cas de production individuelle : prénom, nom, âge, classe, établissement, ville, pays. En cas de production collective : contexte de création, classe, établissement, ville et pays.

L'envoi doit également comporter une présentation rapide de l'affiche et du message que les élèves ont voulu mettre en avant (maximum 500 caractères, espaces compris).

## Composition du jury

Les œuvres seront départagées par un jury interne à l'AEFE (siège et réseau), présidé par le Directeur de l'AEFE

## Valorisation de la lauréate ou du lauréat

La candidate ou le candidat remportant le concours verra son affiche diffusée dans l'ensemble des établissements du réseau pour l'année scolaire 2023-2024.

## Droits photographiques

Le concours se faisant dans le respect du droit à l'image prévu par la loi, les participants attestent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies proposées et que les personnes identifiables qui se trouveraient sur les photos envoyées ont donné leur accord. Les participants s'engagent, par leur participation, à accepter l'utilisation et la diffusion par l'AEFE des photographies déposées dans le cadre du concours, sur les supports numériques et les comptes sur les réseaux sociaux de l'AEFE (Instagram, Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube), sans restriction ni réserve, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, dans le cadre de cette communication.